

Appel à projets national 2021

**Aide à l'investissement en faveur
des résidences autonomie**

Appel à projets national 2021

Résidences autonomie

La loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a notamment pour ambition de conforter et de dynamiser les logements-foyers rebaptisés « résidences autonomie », dans le but de prévenir la perte d'autonomie, dès l'apparition des premières fragilités, notamment sociales.

Dans le cadre de cet appel à projets, l'Assurance retraite accompagne les porteurs de projets de résidence autonomie en apportant une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des retraités.

En 2021, le plan d'aide à l'investissement de l'Assurance retraite est abondé par une enveloppe supplémentaire, issue du Ségur de la Santé et déléguée par la CNSA.

Critères d'éligibilité

L'aide à l'investissement a vocation à soutenir les opérations d'investissement permettant prioritairement la modernisation et l'adaptation des résidences autonomie.

Sont éligibles à l'aide à l'investissement, les travaux de réhabilitation, modernisation, mise aux normes, restructuration, agrandissement, reconstruction ou création, ayant comme objectif l'amélioration du cadre de vie et des performances énergétiques, du confort et de la sécurité des résidents.

Les dépenses relatives à l'ingénierie préalable aux opérations de travaux, et les investissements concernant l'aménagement d'espaces intérieurs ou extérieurs ou les projets d'équipements numériques sont également éligibles à cet appel à projets.

Les travaux ne doivent pas avoir débuté avant le dépôt de la demande de financement.

Les projets doivent répondre aux exigences du plan d'aide à l'investissement, ainsi qu'aux principes directeurs de la politique de l'Assurance retraite en matière de lieux de vie collectifs, tels qu'ils sont définis par la circulaire n°2015-32 du 28 mai 2015 :

- Une réponse aux besoins locaux,
- Une offre de proximité, permettant de conserver des liens avec l'environnement social et garantissant un cadre de vie sécurisant,
- Un projet de vie sociale fondé sur le développement de la vie sociale, l'ouverture de la structure sur l'extérieur et la prévention de la perte d'autonomie. Une boîte à outils en ligne, accessible à tous les professionnels des résidences autonomies est disponible sur le portail [pourbienvieillir.fr/residences-autonomie](https://www.pourbienvieillir.fr/residences-autonomie)
- Des prestations de qualité aux tarifs permettant l'accueil de personnes retraitées socialement fragilisées,
- Un cadre architectural de qualité, adapté aux besoins des résidents, répondant aux normes et réglementations en vigueur et s'inscrivant dans une démarche de développement durable,

Les dossiers devront pouvoir présenter un plan de financement prévoyant un cofinancement du projet (aide financière de l'Assurance retraite, prêt aidé, subvention publique...)

De manière dérogatoire, les projets de moins de 20 000€ concernant l'aménagement d'espaces intérieurs et extérieurs ainsi que l'ingénierie pourront être intégralement financés dans le cadre de cet appel à projets.

Les résidences autonomie s'engageront conventionnellement à évoluer afin de proposer les prestations minimales, individuelles ou collectives définies par le décret n°2016-696 du 27 mai 2016.

Elles s'engageront également conventionnellement à accueillir dans leurs locaux, des actions collectives de prévention, pouvant être ouvertes sur l'extérieur, organisées par les caisses de retraite, dans le cadre de l'interrégimes.

Enfin, elles s'engageront à mettre à jour la fiche synthétique de présentation de l'établissement dans la base de données Sefora en fonction des évolutions.

Modalités générales d'attribution des financements

Le montant de l'aide financière accordée par la caisse (subvention PAI et autres aides exemple : prêt), ne pourra pas aller au-delà de 60% du coût prévisionnel de l'opération.

L'engagement financier fait l'objet d'une convention entre la caisse régionale et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.

Modalités de dépôt et d'instruction des demandes

Comment déposer une demande ?

La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant en annexe ainsi que la fiche d'identification (Cf. annexe).

La demande doit être transmise à la caisse régionale compétente (cf. coordonnées des caisses régionales en annexe).

Calendrier de dépôt des demandes

Les demandes doivent être déposées au plus tard le **18 juin 2021**.

Si vous avez déjà déposé un dossier auprès de la Caisse régionale dans le cadre du plan d'aide à l'investissement, rapprochez-vous de votre interlocuteur pour connaître les modalités spécifiques de dépôt.

Renseignements complémentaires

Documents de référence

Les documents sont accessibles sur le site Internet de l'Assurance Retraite, à l'adresse www.partenairesaction sociale.fr :

- Circulaire Cnav n°2015-32 du 28 mai 2015 :
<https://www.partenairesactionssociale.fr/files/live/sites/ppas/files/base%20documentaire/Actualit%C3%A9s/Circulaire%20CNAV%20n%C2%B02015-32%20du%2028%20mai%202015%20LVC.pdf>
- Le guide d'Aide à la Décision pour l'Evolution des Logements-Foyers (ADEL) élaboré par l'Assurance Retraite et la Direction Générale de la Cohésion Sociale :
https://www.partenairesactionssociale.fr/files/live/sites/ppas/files/base%20documentaire/Actualit%C3%A9s/References_recommandations_Applicables_Logements-foyers.pdf

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

Le dossier à fournir est composé des éléments suivants, qui sont à adapter en fonction du projet présenté :

□ Documents administratifs

- Courrier de demande d'aide financière, cosigné par le propriétaire et le gestionnaire du logement-foyer,
- Fiche d'identification du demandeur et de la structure (conforme au modèle),
- Statuts du demandeur et extrait de délibération approuvant l'opération et son plan de financement,
- Autorisations des autorités compétentes (si requises),
- Attestation de l'URSSAF précisant que le demandeur est à jour du versement de ses cotisations sociales,
- Convention de gestion passée entre le propriétaire et le gestionnaire,
- Certificat d'éligibilité ou non au fonds de compensation de la TVA (pour les collectivités territoriales),
- Un RIB.

□ Documents techniques

- Note d'opportunité (conforme au modèle),
- Permis de construire ou récépissé de la demande,
- Plans de situation, de masse, plans de coupe et de façade, plans des locaux au 1/100ème,
- Etat détaillé des surfaces,
- Attestations ou justificatifs de conformité aux normes en vigueur.
- Description détaillée du projet et planning prévisionnel,

□ Documents financiers

- Kbis (pour les sociétés commerciales),
- Bilan et compte de résultat pour l'année N-1,
- Devis détaillé ou estimatif détaillé des travaux,
- Plan de financement avec copie des accords obtenus,

□ Documents relatifs à la vie dans l'établissement

- Projet d'établissement, projet de vie sociale, planning des activités,
- Règlement de fonctionnement ou règlement intérieur,
- Contrat de séjour, livret d'accueil,
- Conventions de partenariat avec les services et établissements locaux (CLIC ou autres structures de coordination, services à domicile, établissements, associations...),
- Rapports d'évaluation interne et externe disponibles.

Aide à l'investissement en faveur des logements-foyers

Appel à projets national 2020

FICHE D'IDENTIFICATION

► Demandeur :

- Raison sociale :
- Adresse :
- Tel /courriel :
- Statut juridique :
- N° FINESS et/ou SIRET :
- Nom et qualité de la personne légalement habilitée à signer la convention d'attribution d'aide financière et ses coordonnées :
- Nom et qualité de la personne en charge du dossier et ses coordonnées :

► Logement-foyer concerné :

- Dénomination :
- Adresse :
- N° FINESS et/ou SIRET :

► Propriétaire des locaux :

- ☐ Demandeur
- ☐ Autre, à préciser :
 - Raison sociale :
 - Adresse :
 - Statut juridique :

► Gestionnaire de l'établissement :

- ☐ Demandeur
- ☐ Autre, à préciser :
 - Raison sociale :
 - Adresse :
 - Statut juridique :
 - n° finess :

Aide à l'investissement en faveur des logements-foyers

Appel à projets national 2020

MODELE DE NOTE D'OPPORTUNITE

► Description de la structure (situation actuelle avant travaux)

- Année de construction, nombre d'étages, nombre de logements par type (T1/T2...), surface, descriptif des pièces collectives, des abords...
- Caractéristiques architecturales (accessibilité, sanitaires, confort des résidents...)
- Descriptif de la population hébergée (Nombre de personnes âgées par Gir et régime de retraite)
- Personnels présents dans la structure
- Synthèse du projet de vie sociale et/ou description des animations proposées (liste des prestations minimales prévues par le décret n°2016-696 du 27 mai 2016 délivrée par la structure, liste des actions portées par l'interrégime mises en place dans la structure)
- Tarifs d'hébergement (loyer et charges)
- Prestations (nature des prestations, tarifs, caractère obligatoire ou optionnel)
- Habilitation à l'aide sociale (nombre de places) ou non (expliquez les motifs du refus)
- Conventionnement à l'APL
- Difficultés rencontrées, contraintes

► Description du contexte local

- Description de l'environnement / Implantation / Proximité des transports, services, loisirs et commerces
- Etablissements pour personnes âgées dans le canton ou la commune (nombre d'établissement par type, nombre de places par établissement)
- Partenariats existants avec les structures agissant en faveur des personnes âgées

► Présentation du projet et description de la situation après travaux

- Description du projet (construction neuve, réhabilitation, description des travaux, équipement...)
- Objectifs du projet
- Impacts du projet sur les résidents (déménagement, relogement temporaire, augmentation des tarifs, améliorations attendues, nouvelles prestations mises en place ...).
- Date prévisionnelle de démarrage des travaux et leur durée
- Coût du projet / autres financeurs sollicités
- La structure (après travaux) répond-elle aux critères techniques et architecturaux définis par l'Assurance retraite ?

- Si les travaux concernent la rénovation énergétique : mesures mises en place pour améliorer la performance énergétique des bâtiments, actions mises en œuvre pour adapter les locaux à un usage économe en énergie et améliorer le comportement des occupants...

Indicateurs :

Remplacement d'une chaudière au fioul oui ☐ non ☐

Gain d'économie d'énergie :

Consommation en kWh _{ef} /m ² an avant travaux	Consommation estimée en kWh _{ef} /m ² an après travaux

Réduction d'émission des gaz à effet de serre :

Consommation en kgeqCO ₂ /an avant travaux	Consommation estimée en kgeqCO ₂ /an après travaux

Référence réglementaire :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=7A8D1D9967EB25B348E5ED5E26323E44.tplqfr23s_1?idArticle=LEGIARTI000025624087&cidTexte=LEGITEXT000020491551&dateTexte=20120316

- Conditions de prise en compte des critères visant à inscrire le projet dans le cadre d'un dispositif de développement durable
- Dispositions prévues pour informer le public de l'aide financière accordée par la caisse

Critères à respecter	Oui / Non	Justifications
Parties communes		
Accessibilité du bâtiment (porte mécanisée ou facilement manœuvrable, rampe d'accès, plan incliné)		
Accessibilité des circulations intérieures		
Signalisation adaptée des circulations intérieures et des espaces collectifs		
Circulations extérieurs protégées et éclairées		
Espaces verts, bancs		
Hall d'entrée conçu comme un lieu d'accueil		

Espaces collectifs		
Accessibilité aux personnes à mobilité réduite		
Confort adapté à l'accueil de personnes retraitées		
Organisation d'activités diverses possible		
Locaux pouvant être rafraichis		
Bloc sanitaire adapté et réservé au public accueilli		
Lieu d'accueil identifié, accessible et convivial		
Espace réservé aux activités		
Espace réservé au repos		
Espace réservé à la restauration		
Logements individuels		
Se sentir chez soi et dans un cadre sécurisant		
Surface de 20 m ² minimum		
Poignées adaptées		
Allèges des fenêtres surbaissées		
Porte élargie		
Seuils de porte surbaissés ou plats		
Sol uniforme et antidérapant		

Eclairage adapté et favorisant le confort visuel		
Volets roulants électriques		
Interphone		
Cuisine équipée permettant la préparation d'un repas		
Robinetterie adaptée		
Sanitaires adaptées		
Douche plate		
Aides techniques dans le logement		
Prises et interrupteurs en hauteur		

Le contenu de la note d'opportunité peut être adapté en fonction du projet. Il est conseillé d'apporter les réponses chiffrées sous forme de tableaux.

Coordonnées des caisses régionales

Caisse	Départements	Nom des référents de la caisse régionale	Coordonnées téléphoniques / mail	Adresse postale
Carsat Alsace-Moselle	Moselle (57), Bas-Rhin (67), Haut-Rhin (68)	Sandrine BREITEL	03.88.25.25.01 sandrine.breitel@carsat-am.fr	36, rue Doubs 67077 Strasbourg Cedex
Carsat Aquitaine	Dordogne (24), Gironde (33), Landes (40), Lot-et-Garonne (47), Pyrénées-Atlantiques (64)	Nelly GIVRAN	05 56 11 64 62 nelly.givran@carsat-aquitaine.fr	80 avenue de la Jallère Quartier du Lac 33053 BORDEAUX CEDEX
Carsat Auvergne	Allier(03), Cantal (15), Haute-Loire (43), Puy-de-Dôme (63)	Arnaud VILLAUME	04 73 42 89 67 arnaud.villaume@carsat-auvergne.fr	5 rue Entre les Deux Villes 63036 CLERMONT-FERRAND CEDEX 9
Carsat Bourgogne et Franche-Comté	Côte d'Or(21), Doubs (25), Jura (39), Nièvre (58), Haute-Saône (70), Saône-et-Loire (71), Yonne (89), Territoire de Belfort (90)	Maryse JAVOY Marianne DE FREITAS	03 80 33 11 64 03 80 33 11 65 prets.subventions@carsat-bfc.fr	46 rue Elsa Triolet 21044 DIJON CEDEX

Carsat Bretagne	Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ile-et-Vilaine (35), Morbihan (56)	Régine GAUTIER	02 99 26 74 84 regine.gautier@carsat-bretagne.fr	236 rue de Châteaugiron 35030 RENNES CEDEX 9
Carsat Centre-Ouest	Charente (16), Charente-Maritime (17), Corrèze (19), Creuse (23), Deux-Sèvres (79), Vienne (86), Haute-Vienne (87)	Marie Christine JUDE	Tel : 05 55 45 39 61 marie-christine.jude@carsat-centreouest.fr	37 avenue du Président René Coty 87048 Limoges cedex
Carsat Centre Val de Loire	Cher(18), Eure-et-Loir(28), Indre (36), Indre-et-Loire (37), Loiret (45), Loir-et-Cher(41)	Arnaud POIRIER Nathalie BRAND	02 38 81 54 35 arnaud.poirier@carsat-centre.fr 02 38 81 51 64 nathalie.brand@carsat-centre.fr	30 boulevard Jean Jaurès 45033 Orléans CEDEX 1
Carsat Hauts de France	Aisne (02), Nord (59), Oise (60), Pas-de-Calais (62), Somme (80)	Sophie VANDECAVEYE Sarah LEVEUGLE (responsable de service)	sophie.vandecaveye@carsat-nordpicardie.fr sarah.leveugle@carsat-nordpicardie.fr actions.collectives@carsat-nordpicardie.fr	11 allée Vauban 59662 VILLENEUVE D'ASCQ CEDEX
Cnav Ile-de-France	Paris (75), Seine-et-Marne (77), Yvelines (78), Essonne (91), Hauts-de-Seine (92), Seine-Saint-Denis (93), Val-de-Marne (94), Val-d'Oise (95)	Joachim DA SILVA Chargé d'action sociale, réfèrent lieux de vie collectifs	01 55 45 21 88 dasif-lvc@cnav.fr	Cnav Ile-de-France Direction de l'action Sociale Ile-de-France 110 avenue de Flandre 75951 Paris Cedex 19

Carsat Languedoc-Roussillon	Aude (11), Gard (30), Hérault (34), Lozère (48) Pyrénées Orientales (66)	Corinne CLAVEL Chargée de Conseils et Développement en Action Sociale	04 67 12 94 45 07 64 46 41 20 Mail : corinne.clavel@carsat-lr.fr	29 cours Gambetta CS 49001 34068 MONTPELLIER CEDEX 2
Carsat Midi-Pyrénées	Ariège (09), Aveyron (12), Haute-Garonne (31), Gers (32), Lot (46), Hautes-Pyrénées (65), Tarn (81), Tarn-et-Garonne (82),	Catherine LATAPIE Françoise PAREDES Catherine LAMIC Chargée d'Action Sociale Collective Service Action Sociale <i>Karine BOMBAIL responsable Pole Animation et développement des Territoires</i>	05 62 14 88 25 Catherine.LATAPIE@carsat-mp.fr Françoise.paredes@carsat-mp.fr Catherine.lamic@carsat-mp.fr Karine.bombail@carsat-mp.fr	2 rue Georges Vivent 31065 TOULOUSE CEDEX 9
Carsat Nord-Est	Ardennes (08), Aube (10), Marne (51), Haute-Marne (52), Meurthe-et-Moselle (54), Meuse (55), Vosges (88)	Nadine FRIRY Christophe ROYET	03.83.34.48.74 nadine.friry@carsat-nordest.fr 03.83.34.49.09 christophe.royet@carsat-nordest.fr	81-83-85 rue de Metz 54073 NANCY CEDEX
Carsat Normandie	Calvados (14), Eure (27), Manche (50), Orne (61), Seine-Maritime (76)	Sophie NOBLET	02.35.03.48.54 – 06.02.10.41.07 Sophie.noblet@carsat-normandie.fr	Avenue du Grand Cours 76028 ROUEN CEDEX
Carsat Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44), Maine-et-Loire (49), Mayenne (53), Sarthe (72), Vendée (85)	Solen RIPOCHE	02.51.72.60.55 solen.ripoche@carsat-pl.fr	2 place de Bretagne 44932 NANTES CEDEX 09

Carsat Rhône-Alpes	Ain (01), Ardèche (07), Drôme (26), Isère (38), Loire (42), Rhône (69), Savoie (73), Haute-Savoie (74)	Mme Nathalie VOGÉ Responsable du Département Projets et Partenariats –Direction de l’Action Sociale	04.72.91.96.84 nathalie.voge@carsat-ra.fr lieux.vie.collectifs_ra@carsat-ra.fr	69436 LYON CEDEX 3
Carsat Sud-Est	Alpes de Haute-Provence (04), Hautes-Alpes (05), Alpes-Maritimes (06), Bouches-du-Rhône (13), Corse-du-Sud (2a), Haute-Corse (2b), Var(83), Vaucluse (84)	Marion AMBROSETTI Florent BRETHOU Valérie MERLIN	04 91 85 97 53 marion.ambrosetti@carsat-sudest.fr 04 91 85 78 15 florent.brethou@carsat-sudest.fr 04 91 85 76 31 valerie.merlin@carsat-sudest.fr /	35 rue George 13386 MARSEILLE CEDEX 20
CGSS Guadeloupe	Guadeloupe (971)	Franciane MASSINA (responsable département action sociale retraite) Max JOACHIM (chargé de projets logement, habitat, LVC, relations avec les bailleurs sociaux)	0590 90 50 77 franciane.massina@cgss-guadeloupe.fr 0590 90 91 04 max.joachim@cgss-guadeloupe.fr	BP 9 97181 Les Abymes Cedex

CGSS Martinique	Martinique (972)	Patricia CHEVON	05 96 66 50 51 Patricia.chevon@cgss-martinique.fr	Place d'Armes 97210 LE LAMENTIN CEDEX 2
CGSS Réunion	Réunion (974)	Hélène MERCADIER	02 62 40 35 34 Helene.mercadier@cgss.re	4, boulevard Doret CS 53001 97741 Saint Denis Cedex
CGSS Guyane	Guyane (973)	Christophe CANTITEAU	06 94 40 03 27 christophe.cantiteau@cgss-guyane.fr	Espace Turenne Radamonthe - Route de Raban - BP 7015 97307 CAYENNE CEDEX